AVANT ART. PREMIER N° CF1

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 décembre 2023

SOUTIEN PÉRENNE DE LA FILIÈRE MUSICALE FRANÇAISE - (N° 1885)

AMENDEMENT

N º CF1

présenté par M. Latombe et M. Bothorel

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.